Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 408

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POINT DE VUE

Energie, économie et écologie

Selon une remarque de J.A. Hanson 1, les mots économie et écologie ont la même racine grecque « eco » signifiant domicile. L'économie est le processus par lequel on gère et maintient en bon état le domicile restreint de l'homme (ce qui n'implique pas forcément que ce domicile doive prendre des dimensions énormes). L'écologie vise à faire la même chose à l'échelle de la nature. Ce dernier concept est d'origine plus récente. Tant que l'économie gardait des dimensions raisonnables, l'écologie se faisait toute seule, la nature et ses cycles n'étant pas trop gravement perturbés. Il n'en est plus de même aujourd'hui, car on a interprété le concept économie comme devant inclure une croissance démesurée du domicile humain.

Il est évident que l'écologie doit avoir la priorité sur l'économie, puisque la conservation de la nature est un préalable à l'existence de l'espèce humaine. On en est venu cependant à inverser les priorités. A la place d'être en harmonie, l'économie et l'écologie sont en compétition. La comptabilité que l'on trouve saine pour l'économie, on oublie, ou refuse de l'appliquer à l'écologie. Comme si l'argent était capable de racheter les dégradations naturelles (comment recréer une espèce disparue avec de l'argent?). Il est devenu indispensable de fixer à l'économie des limites précises et, dans tous les cas où il y a conflit d'intérêts, de subordonner les besoins de l'économie aux impératifs de l'écologie.

L'énergie est le moteur de l'expansion économique. Cette énergie est prélevée aujourd'hui presque uniquement sur des ressources finies (pétrole, charbon, uranium). Comme nous n'appliquons pas nos critères économiques au monde

de l'écologie (la nature) dont nous tirons ces ressources, nous avons oublié de calculer une dépréciation pour ce capital de ressources, que nous dilapidons sans possibilité de reconstitution. Nous n'avons compté que les frais de production et de distribution et avons ainsi, pendant de nombreuses années, cru stupidement que cette énergie était bon marché. Encore aujourd'hui, lorsqu'on calcule la rentabilité d'une installation de chauffage solaire, on applique la dépréciation unilatéralement aux seuls composants fabriqués par l'homme (collecteurs, échangeur, etc.) et pas au capital pétrole que la nature a constitué. C'est sur la base de ce genre de calcul faussé que nombre d'architectes « démontrent » que le chauffage solaire n'est pas rentable. Leur obnubilation pour le profit financier les a rendus incapables de mettre dans la balance les poids corrects.

De fait, il n'y a pas d'autre alternative que de reconnaître que l'expansion économique doit cesser. Cela implique un changement important de nos critères d'appréciation.

Au lieu de nous demander comment nous pourrons subvenir à une hypothétique augmentation de la consommation d'énergie (que nos sociétés de production persistent à présenter comme inéluctable), nous devons d'abord chercher à réduire notre consommation actuelle au minimum vraiment indispensable : réduction du gaspillage, augmentation des rendements.

Puis nous devons essayer de produire ce besoin réel restant uniquement à partir de ressources renouvelables : rayonnement solaire, biogaz, bois, vents, rivières et chutes d'eau. L'exploitation bien conçue de ces ressources nous permettra de maintenir d'ailleurs un confort tout à fait acceptable. Il y a dans cet effort une quantité énorme de travail intéressant disponible pour de nombreuses années. Un travail qui fera usage de la technologie moderne, qui favorisera l'invention et peutêtre aussi la collaboration entre voisins. Il n'y a strictement aucune raison pour que cette façon de faire, rendue de toute manière nécessaire par les impératifs de survie, soit moins agréable que la course au profit actuelle.

La période de transition risque cependant d'être douloureuse pour quelques-uns, car une certaine réduction des inégalités semble être un corollaire inévitable de la réduction du gaspillage.

Mais n'est-il pas possible, même à celui qui a fait profession d'homme riche dans la société déséquilibrée actuelle, de se convertir sans chagrin à un mode de vie moins dispendieux? Cela devrait être d'autant plus facile que le standing ne se mesurera plus, comme aujourd'hui, à la surconsommation et au gaspillage, mais à l'efficacité avec laquelle on saura gérer sa maison. L'économie au sens étymologique du terme.

P. Lehmann

Objectif: une centrale nucléaire de moins

Sous le signe des économies d'énergie, les projets, les études les plus diverses se multiplient. Même si les résultats pratiques de cette quête ne sont pas encore évidents, le mouvement est à saluer. Et le chef du Département des transports, des communications et de l'énergie ne vient-il pas de recommander aux cantons « d'examiner avec bienveillance les demandes d'installation de capteurs solaires » ? Cette prise de position — inimaginable il y a seulement quelques années — aura

à coup sûr encouragé les chercheurs de tout poil en quête de sources d'énergie alternative. Mais cette effervescence ne fait-elle pas oublier les installations existantes? Fonctionnent-elles à leur rendement maximum? Alors même qu'il n'a pas encore franchi les limites des enceintes parlementaires (postulat Pedrazzini, question Oehen, mars 1977), le débat mérite quelque publicité.

Soit, en Suisse, quelque 550 centrales hydroélectriques, une puissance installée totale d'envi-

¹ J.A. Hanson: «Towards an Ecologically-based Economic Philosophy ». Environmental Conservation 4, p. 3 (1977).

ron 10 000 MW. Une centaine de ces centrales, construites au début du siècle, n'ont jamais été modernisées depuis leur mise en exploitation, et leur rendement est, à dimensions égales, plus faible que les installations récentes. Or il semble bien que l'évolution de la technique, en particulier dans la construction des turbines, permettrait de porter le rendement global de 78 % à plus de 90 %. Particulièrement visées, les installations des usines au fil de l'eau aménagées sur le Rhin, l'Aar, la Reuss et le Rhône.

Et le conseiller national Pedrazzini d'ajouter: « Des recherches faites par l'industrie, dont les résultats ont été communiqués à la commission fédérale de la conception globale de l'énergie, il ressort que le renouvellement de l'équipement électromécanique d'anciennes centrales permettrait d'obtenir un accroissement de la production hydro-électrique d'environ 2500 GWh. Compte tenu des 30 milliards de kWh produits hydrauliquement pendant l'année hydraulique 1974-1975, cela signifie une augmentation de 8,5 % ou d'approximativement 6 % de la consommation totale d'énergie électrique de la Suisse en 1974 ».

Une autre estimation: selon un rapport de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, une centrale nucléaire de 1000 mégawatts fournit environ 7 milliards de kWh par année; la production d'énergie supplémentaire possible grâce à la modernisation et à l'aménagement des usines existantes correspond donc approximativement à celle d'une centrale nucléaire d'une puissance de 300 mégawatts environ, soit Mühleberg, Beznau I ou II.

Même si le coût final de l'électricité devait en être augmenté (ce que laisse entendre le Conseil fédéral dans sa réponse à M. Oehen), on admettra que le jeu en vaut la chandelle.

On pourra s'étonner, dans ces conditions, du relatif immobilisme qui règne dans ce secteur. L'explication en est simple. La législation en vigueur est ainsi conçue que les cantons, qui exercent leur souveraineté sur les eaux et accordent les concessions d'exploitation des installations en question, ne sont pas tenus, en cas de non-renouvellement d'une concession, de « prendre pleinement en considération » les travaux d'aménagement exécutés. D'où le peu d'empressement des sociétés exploitantes (en Suisse, à raison de 75 à 80 %, des sociétés de droit public) à investir, c'est-à-dire à accroître la valeur de leurs installations peu avant l'échéance de la concession. D'où une tendance, qui s'accorde fort mal, il faut le dire, avec les efforts entrepris pour réduire notre dépendance énergétique à l'égard de l'étranger, à jouir des droits acquis le plus longtemps possible.

Reste un enjeu majeur: l'utilisation rationnelle des forces hydrauliques. Là, le Conseil fédéral est compétent et apte à prendre les mesures qui s'imposent. Pour le plus grand bénéfice — est-il besoin de le souligner? — de l'industrie suisse des machines qui ne pouvait manquer ce rendez-vous du commerce des turbines et de l'écologie bien comprise.

Un premier cap: des lois adéquates

Même s'il reste en contradiction flagrante avec le mode de vie de la majorité, le thème des « économies d'énergie » acquiert petit à petit droit de cité. C'est ainsi qu'a vu le jour, au milieu du mois d'avril (dépôt des listes jusqu'au 14 juillet), en terre vaudoise, une initiative sur le sujet. On ne dira pas que les perspectives électorales soient totalement absentes de l'entreprise, mais il est évident que la tentative est à appuyer.

Objectif: « Le canton de Vaud a donné récemment des instructions en ce qui concerne les économies d'énergie dans le cadre de l'administration; il faut que les économies d'énergie deviennent une réalité dans tous les domaines où cela est possible ».

Significatif: parmi les initiateurs, un seul parti politique, et parmi les moins considérables du canton, le Groupement pour la protection de l'environnement (GPE), associé pour l'occasion avec l'Institut de la Vie, le Casak, la section vaudoise de la Fédération romande des consommateurs, la Société pour la sauvegarde du patrimoine Yverdon, des Bellerins qui s'interrogent.

Manifestement, cette initiative n'est qu'un premier pas, même si, dans les considérants, on publie des jugements de portée générale sur l'économie (notamment, « les sources traditionnelles d'énergie sont limitées, le mythe d'une production et d'une consommation d'énergie toujours croissantes est détruit »): on demande aux autorités cantonales d'élaborer, dans le cadre de leurs compétences et dans les meilleurs délais, « toutes dispositions légales et réglementaires utiles à la prévention du gaspillage de l'énergie et à des modes d'utilisation de l'énergie aussi rationnels que possible ».

Un travail considérable restera donc à mener à bien si le texte était accepté par le peuple. Et ce, dans les secteurs signalés par les auteurs de l'initiative: l'isolation thermique des bâtiments nouveaux et existants, l'énergie solaire et « autres énergies non polluantes », la politique des transports et communications, l'installation d'appareils de conditionnement d'air, de « rideaux d'air chaud » et de chauffage dit « tout électrique » (là, une autorisation ne devrait être accordée que lorsque les circonstances la rendent manifestement nécessaire).

On mesure le chemin à parcourir encore, ne fût-ce que pour aboutir à un projet de loi, tel qu'il a été mis au point ces derniers mois à Genève dans le même secteur:

Loi sur les constructions et les installations diverses (art. 197 A, nouveau). « Lors de nouvelles constructions, des mesures sont prises afin de réduire les déperditions d'énergie. A cet effet, l'enveloppe extérieure des constructions neuves, régulièrement chauffées, doit présenter une isolation et une inertie thermique adéquates. En cas de transformation ou de rénovation complète d'un immeuble existant, des mesures visant à économiser l'énergie doivent être prises, lorsqu'elles peuvent se justifier économiquement ».